

Vos questions / nos réponses

dossier surendettement

Par [admin](#) Postée le 15/04/2014 10:12

bonjour,

j'avais ces crédits; j'ai essayé de jouer pour pouvoir tout payer et aider ma mère;

j'ai perdu; j'ai continué, encore et encore, en espérant que ça irait mieux...

c'est la fin, je n'ai plus la possibilité de rembourser mes crédits, je ne peux plus en prendre, c'est un cycle infernal

je veux déposer un dossier de surendettement, mais j'ai peur qu'il soit refusé à cause du jeu

sur certains forums, on me dit que ça peut être accepté, mais je lis souvent que la procédure échoue systématiquement quand il y a jeu en ligne

pouvez-vous me renseigner à ce sujet?

Merci

PS: pour prouver que c'est fini, j'ai fait une demande d'interdiction de jeu; j'attends la convocation

Mise en ligne le 15/04/2014

Bonjour,

Un dossier de surendettement peut être déposé, même lorsque les dettes contractées sont des dettes de jeu. Nous vous invitons donc à lire l'article dédié au [surendettement](#) sur notre site.

Vous pouvez également faire le point sur votre situation financière et être soutenu psychologiquement auprès d'un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dont vous trouverez les coordonnées [ici](#).

Pour d'autres informations, ou tout simplement pour en parler, vous pouvez nous appeler au 09 74 75 13 13 (Joueurs Info Service, appel non surtaxé depuis un poste fixe, anonyme, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.
